

**DECLARATION FAITE PAR LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI A L'OCCASION DE LA PREMIERE CONFERENCE
D'EXAMEN DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION D'OTTAWA
SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, LE STOCKAGE, LA
PRODUCTION ET LE TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL
ET SUR LEUR DESTRUCTION TENUE A NAIROBI (KENYA) DU 29
NOVEMBRE AU 03 DECEMBRE 2004.**

**Excellence Monsieur le Président de la République du Kenya,
Excellence Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des
Nations Unies,
Monsieur le Président Désigné de la Première Conférence
d'Examen,
Excellence Messieurs les Ministres,
Distingués Délégués,
Mesdames, Messieurs,**

1. Au nom du Gouvernement de la République du Burundi, du peuple burundais et de la délégation que je conduis et en mon nom personnel, permettez-moi de remercier le Gouvernement et le peuple kenyans pour l'accueil combien chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée dans cette si belle capitale qu'est Nairobi, carrefour de l'Afrique et hôte de la Première Conférence d'Examen « POUR UN MONDE SANS MINES ». Mes remerciements vont aussi aux organisateurs des présentes assises pour le sens d'abnégation dont ils ont fait preuve pendant les préparatifs du présent Sommet et pour l'excellente qualité de leur travail.

1.1. Mes remerciements s'adressent à la communauté internationale dans son ensemble représentée au plus haut niveau

par Son Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies pour sa sollicitude envers la République du Burundi qui a toujours bénéficié et continue de bénéficier de toute l'attention nécessaire dans la conduite du processus de paix, des négociations d'Arusha en République Unie de Tanzanie à celles de Pretoria en Afrique du Sud, couronné par les récents développements positifs palpables, à savoir les prochaines consultations référendaires et électorales législatives et présidentielles d'ici le mois d'avril 2005. Toutes ces actions n'auraient pas pu se matérialiser sans le concours de la communauté internationale et qu'il me plaise ici de souligner le rôle inégalable que joue le système des Nations Unies à travers l'ONUB (Opérations des Nations Unies au Burundi) dont l'une des composantes est le MACC – Cellule de Coordination de l'Action contre les Mines qui est à pied d'œuvre au Burundi depuis le mois de juillet 2004.

2. La République du Burundi à l'égard de laquelle la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004 est heureuse de porter à la connaissance de l'auguste assemblée ici réunie qu'elle vient de transmettre le Rapport Initial de Transparence le 12 novembre de l'année en cours, conformément à l'article 7. La transmission de ce Rapport de transparence constitue l'une des preuves tangibles du degré d'engagement du Burundi à appliquer la Convention, l'une des étapes suivantes étant la mise en place très prochainement d'une autorité nationale de l'action contre les mines antipersonnel et les engins ⁿ explosés et d'un comité technique de suivi, ainsi que l'élaboration d'une législation nationale en la matière.

3. L'éradication du fléau des mines antipersonnel requiert la mise à contribution de tous les pays, de tous les gouvernements, de toute la société civile et de toute la communauté internationale et l'une des tâches les plus urgentes se trouve être la prévention et l'assistance aux victimes, tout en ayant à l'esprit que les autres aspects de l'action contre les mines, le plaidoyer, la sensibilisation et la réinsertion gardent toute leur importance. Pour le cas du Burundi, le maillon le plus faible de la chaîne est l'assistance aux victimes. Il est heureux d'informer les distingués délégués présents à ces assises que dans les prochains jours, une enquête nationale d'impact sur les mines antipersonnel sera menée en collaboration avec le MACC – Cellule de Coordination de l'Action contre les Mines de l'ONUB. Je saisis cette opportunité pour exprimer les sincères remerciements du gouvernement et du peuple burundais au Centre International de Genève pour le Déminage Humanitaire et le Système des Nations Unies dans son ensemble pour les efforts inlassables consentis pour que le Burundi soit un jour débarrassé du fléau des mines. Je m'en voudrais de ne pas remercier les différents bailleurs de fonds dont la générosité désintéressée contribue à soulager les souffrances des populations de tous les continents confrontées aux problèmes causés par les mines.

4. La République du Burundi profite de la présente tribune pour réitérer son engagement à coopérer pleinement avec la communauté internationale en toute transparence dans la mise en application de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et à faire siennes toutes les conclusions et recommandations de la Première Conférence d'Examen « **POUR UN MONDE SANS MINES** ».

JE VOUS REMERCIE.